

Bobigny, le 7 février 2025

Ce vendredi 7 février, Stéphane Troussel, président du Département de la Seine-Saint-Denis, et Séverine Baudouin, directrice adjointe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), ont signé une nouvelle convention visant à poursuivre et renforcer les engagements pris pour l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap au sein du Département. Cette convention, qui formalise un soutien renforcé du FIPHFP, marque une étape décisive dans la démarche inclusive menée par le Département. Elle témoigne de son engagement pour continuer à promouvoir l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et l'épanouissement des personnes en situation de handicap au sein des équipes départementales.

Un bilan positif grâce à un engagement collectif

Depuis 2009, et grâce à l'appui précieux du FIPHFP, le Département de la Seine-Saint-Denis a su bâtir une politique handicap ambitieuse et évolutive. Cette collaboration fructueuse a permis d'atteindre un taux d'emploi de 9,9 % de personnes en situation de handicap en 2024, au-delà du seuil légal, reflétant ainsi la mise en œuvre des engagements pris par le Département pour intégrer pleinement les personnes en situation de handicap au cœur de sa politique de ressources humaines.

Ainsi, en vertu de la convention précédente signée avec le FIPHFP et de son soutien de 724 170 €, le Département a mis en œuvre des actions significatives, parmi lesquelles :

- **Le recrutement de 60 agent.e.s et 20 apprenti.e.s** en situation de handicap, avec un accompagnement personnalisé pour favoriser leur intégration durable. Chaque apprenti.e a bénéficié d'un suivi spécifique, avec des tuteurs.ices formés et des parcours adaptés.
- **L'aménagement de près de 2 000 postes de travail**, réalisés pour adapter les conditions de travail aux besoins des agent.e.s, favorisant ainsi leur maintien en emploi et leur épanouissement professionnel.
- **La mise en place de commissions de maintien dans l'emploi**, permettant de croiser les expertises et de proposer des solutions personnalisées.
- **Le lancement de l'École des transitions professionnelles**, offrant bilans de compétences, formations sur mesure, ateliers de mobilité et accompagnement individualisé pour favoriser la mobilité interne.
- **Des actions de sensibilisation** renforcées lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), avec des conférences, ateliers et campagnes de communication visant à déconstruire les stéréotypes et promouvoir une culture inclusive.

Ce bilan positif et ses réussites reposent, en outre, sur une organisation structurée et innovante avec une équipe de 4 agent.e.s dédié.e.s. La Mission Handicap du Département, rattachée au Service Emploi et Compétences, adopte une approche globale et transversale centrée sur l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ce modèle permet de croiser les enjeux de recrutement, formation et maintien dans l'emploi avec ceux liés au handicap. Il favorise ainsi des solutions intégrées et mobilise activement les professionnel.le.s concerné.e.s.

Une ambition renouvelée pour 2025-2027

La nouvelle convention, dotée d'un budget de 1 982 178 € (dont 741 748 € de soutien du FIPHFP), vise à consolider les acquis et à relever de nouveaux défis pour une inclusion toujours plus effective. Cette convention traduit la volonté du Département d'aller au-delà des obligations légales pour instaurer des pratiques exemplaires en matière d'inclusivité dans les ressources humaines, à travers des axes stratégiques majeurs :

- **Le renforcement de l'accompagnement vers l'emploi** : avec un budget de 743 400 €, l'objectif est de recruter 106 agent.e.s et 46 apprenti.e.s en situation de handicap. Des dispositifs spécifiques tels que l'apprentissage et le service civique seront développés pour favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle.
- **L'optimisation des parcours professionnels des agent.e.s en situation de handicap** : plus de 420 000 € seront investis dans des programmes visant à valoriser leurs compétences, faciliter leur évolution de carrière et promouvoir la mobilité interne.
- **Le soutien à l'insertion et le maintien dans l'emploi** : près de 675 000 € seront consacrés à l'aménagement des postes et des environnements de travail, ainsi qu'à des dispositifs d'accompagnement personnalisé (bilans de compétences, formations adaptées, accompagnement des agents en situation de handicap psychique).
- **La prévention des discriminations et la promotion de la diversité** : un plan de formation ambitieux sera déployé pour sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à la lutte contre les discriminations et à l'importance de la diversité.
- **L'inclusion numérique** : la démarche vise à rendre les outils numériques de la collectivité accessibles à tous, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique et à assurer l'égalité des chances.
- **Le développement de la pair-aidance** : la création de réseaux de soutien mutuel entre agents en situation de handicap favorisera le partage d'expériences, l'entraide et le développement d'une culture de solidarité au sein de la collectivité.

« En s'engageant résolument sur ces nouvelles pistes d'action, le Département de la Seine-Saint-Denis et le FIPHFP témoignent une nouvelle fois de leur détermination à aller au-delà des obligations légales pour bâtir un environnement de travail plus inclusif, accessible et respectueux de la diversité. Cette démarche est un véritable modèle d'inclusion, où chaque agent.e, quelles que soient ses particularités, peut s'épanouir, progresser et participer pleinement à la vie professionnelle du Département. »

Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

« Si le FIPHFP impulse, oriente et donne les moyens depuis bientôt 20 ans, ce sont les élus, les agents et les cadres de la Fonction publique qui, chaque jour, jouent un rôle essentiel pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap. Les conventions que nous signons, sur tout le territoire, sont les témoignages du volontarisme toujours croissant des employeurs publics pour accompagner l'insertion, la formation et le maintien dans l'emploi de ces personnes. Merci de vous engager dans cette démarche d'inclusion. »

Séverine Baudouin, directrice adjointe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Doté d'un budget annuel de 200 millions d'euros, il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leur plan d'actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi, à la formation, à la sensibilisation et à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La mission du FIPHFP s'inscrit dans la poursuite de l'objectif légal de 6% de travailleurs bénéficiaires de l'obligation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (BOETH) dans la fonction publique. En 2023, 34 252 recrutements ont été réalisés et 7972 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,66%. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Contacts Presse

FIPHFP – Fanny Auverny – fauverny@image7.fr – 06 07 18 59 42

Département de la Seine-Saint-Denis – Osel Lécuyer – olecuyer@seinesaintdenis.fr – 06 10 76 04 43